
Traité sur le commerce des armes
Sixième Conférence des États Parties
Genève, 17-21 août 2020
(Par procédure écrite)

RAPPORT FINAL

Le rapport final de la Sixième Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes, qui a eu lieu par procédure écrite, se compose de quatre parties et d'une annexe :

- I Introduction
- II Organisation de la Conférence
- III Documentation soumise à la Conférence
- IV Décisions et recommandations

Annexe Liste des documents

I. INTRODUCTION

1. Le Traité sur le commerce des armes est entré en vigueur le 24 décembre 2014, conformément aux dispositions de l'article 22, paragraphe 1, du Traité.
2. L'article 17(1) du Traité stipule : « Le secrétariat provisoire créé en application de l'article 18 convoquera une Conférence des États Parties au plus tard un an après l'entrée en vigueur du présent Traité et par la suite en fonction de ce qui sera décidé par la Conférence des États Parties. » L'article 17(4) (a-g) prévoit en outre que « La Conférence des États parties :
 - (a) Examine la mise en œuvre du Traité, y compris les évolutions intervenues dans le domaine des armes classiques ;
 - (b) Examine et adopte les recommandations relatives à la mise en œuvre et au fonctionnement du Traité, en particulier la promotion de son universalité ;
 - (c) Examine les propositions d'amendement au Traité conformément à l'article 20 ;
 - (d) Examine toute question que suscite l'interprétation du Traité ;
 - (e) Examine et décide des tâches et du budget du Secrétariat ;
 - (f) Examine la création de tout organe subsidiaire nécessaire à l'amélioration du fonctionnement du Traité ;
 - (g) S'acquitte de toute autre fonction relative au Traité. »
3. Conformément aux dispositions de l'article 17, les Première, Deuxième, Troisième, Quatrième et Cinquième Conférences des États Parties au Traité sur le commerce des armes se sont tenues respectivement au Mexique, du 24 au 27 août 2015, en Suisse, du 22 au 26 août 2016 et du 11 au 15 septembre 2017, au Japon, du 20 au 24 août 2018, et en Suisse, du 26 au 30 août 2019. La Sixième

Conférence des États parties s'est tenue par procédure écrite à titre exceptionnel en raison de l'épidémie de COVID-19, qui a empêché le déroulement de la Conférence conformément à la pratique habituelle telle qu'elle est envisagée dans les Règles de procédures du TCA. La décision de tenir la Sixième Conférence des États parties par procédure écrite ne vise pas à créer un précédent en ce qui concerne le mode de prise de décision des futures Conférences des États Parties, ou d'autres réunions officielles du processus du TCA.

4. La décision de tenir la Sixième Conférence des États Parties par procédure écrite a été prise par les États Parties selon une procédure d'approbation tacite. Par une lettre datée du 30 juin 2020, les États Parties ont été invités à accepter une proposition de mener la CEP6 sous la forme d'une procédure écrite selon une procédure d'approbation tacite, définie au paragraphe 3 de la règle de procédure 41 du TCA, dans un délai de 10 jours à compter du 30 juin 2020 et se terminant le 9 juillet 2020. Une liste des propositions de projets de décisions à examiner par la CEP6 figure à l'annexe A de la lettre. Aucun État Partie ne s'est opposé à la proposition avant la date limite du 9 juillet 2020 et, par conséquent, la proposition de mener la CEP6 en suivant une procédure écrite a été acceptée.

5. Le 29 juillet 2020, le Secrétariat du TCA a transmis 15 projets de décisions aux États Parties au TCA à examiner en vue d'une adoption par la CEP6. Chaque projet de décision a été présenté séparément aux États Parties pour examen et adoption selon une procédure d'approbation tacite basée sur le paragraphe 3 de la règle de procédure 41 du TCA, dans un délai de 20 jours à compter du 29 juillet 2020 et se terminant le 17 août 2020. Le 14 août 2020, le Secrétariat du TCA a diffusé deux (2) projets de décisions supplémentaires aux États Parties au TCA à examiner en vue d'une adoption par la CEP6 selon une procédure d'approbation tacite, dans un délai de 4 jours à compter du 14 août 2020 et se terminant le 17 août 2020. Au total, 17 projets de décisions ont été diffusés aux États parties. Sur les 17 projets de décisions diffusés aux États Parties, 11 ont été adoptés par la Conférence et six (6) ne l'ont pas été, comme indiqué dans la partie IV du présent rapport final.

6. Le 15 juillet 2020, le Secrétariat du TCA a invité tous les États et les parties prenantes à s'inscrire à la CEP6, en précisant que chaque État qui s'inscrit à la CEP6 serait considéré comme ayant participé à la Conférence et comme ayant été « présent » aux fins de la Règle financière 5 du TCA. Ce document invitait également les États et les autres parties prenantes à soumettre des déclarations écrites à la Conférence et à informer le Secrétariat du TCA de tout événement virtuel parallèle prévu pendant la semaine au cours de laquelle la CEP6 devait avoir lieu.

7. En ce qui concerne les travaux intersessions effectués avant la Sixième Conférence des États Parties, les trois groupes de travail du TCA créés par la Troisième Conférence des États Parties - le Groupe de travail sur l'application efficace du Traité, le Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports et le Groupe de travail sur l'universalisation du Traité - ont progressé dans leurs travaux. Pendant la période intersessions de la Sixième Conférence des États Parties, les trois groupes de travail du TCA ont organisé une réunion du 4 au 6 février 2020, au cours de laquelle les États Parties et d'autres parties prenantes ont échangé des informations et des points de vue sur les pratiques et les défis liés à l'application du Traité, à la transparence et à l'établissement de rapports, et à l'universalisation. Une deuxième réunion des groupes de travail, qui devait avoir lieu du 14 au 16 avril 2020, a été annulée en raison de l'épidémie de COVID-19. Des consultations sur la documentation provisoire issue des différents groupes de travail ont eu lieu pendant la période intersessions, les parties prenantes ayant fourni des commentaires et des suggestions écrits sur la documentation aux différents auteurs par le biais d'un échange d'e-mails.

8. Pour préparer cette Conférence, une réunion préparatoire informelle a été organisée parallèlement à la réunion des groupes de travail le 7 février 2020 à Genève, en Suisse, siège du Secrétariat du Traité. Une deuxième réunion préparatoire informelle, prévue le 17 avril 2020, a été annulée en raison de l'épidémie de COVID-19. Des consultations sur la documentation provisoire à examiner lors de la deuxième réunion préparatoire informelle ont eu lieu pendant la période intersessions, les parties prenantes ayant fourni des commentaires et des suggestions écrits sur la documentation aux différents auteurs par le biais d'un échange d'e-mails.

9. Au 17 août 2020, date prévue pour l'ouverture de la Conférence, le Traité comptait cent six (106) États Parties. En outre, trois (3) États, l'Afghanistan, la Chine et Niue, avaient adhéré au Traité, et un (1) État, Sao Tomé-et-Principe, l'avait ratifié. Le Traité entrera en vigueur pour eux le 27 octobre 2020, le 4 octobre 2020, le 4 novembre 2020 et le 26 octobre 2020 respectivement. Par ailleurs, le Traité compte trente et un (31) États Signataires qui n'ont pas encore déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation. Le 18 juillet 2019, l'un de ces États Signataires – les États-Unis d'Amérique – a prévenu le Secrétaire général des Nations unies, agissant en sa qualité de dépositaire, qu'il n'avait pas l'intention de devenir partie au Traité.

II. ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

10. Le Secrétariat du Traité a pris les dispositions et fourni les services nécessaires pour que la Conférence se déroule par procédure écrite, y compris la préparation du présent rapport.

11. La Conférence s'est tenue par procédure écrite et s'est achevée le 21 août 2020 par la publication du rapport final de la conférence. Cent deux (102) États, ainsi qu'un certain nombre d'organisations internationales et régionales et des représentants de la société civile et de l'industrie, ont participé à la Conférence.

12. Quatre-vingt-neuf (89) États Parties ont participé aux travaux de la Conférence conformément à l'article 1 des Règles de procédures : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belize, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Espagne, Estonie, État de Palestine, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Honduras, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Lesotho, Lettonie, Liban, Liberia, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Maldives, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Monaco, Monténégro, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Paraguay, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, République tchèque, République de Moldavie, République de Macédoine du Nord, Roumanie, Samoa, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchad, Togo, Trinidad et Tobago, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Uruguay et Zambie.

13. La Chine, qui a adhéré au Traité, mais pour laquelle le Traité n'était pas encore entré en vigueur au début de la tenue de la Conférence par procédure écrite, a participé aux travaux de la Conférence conformément à l'article 2 des Règles de procédures.

14. Douze (12) États Signataires ont participé aux travaux de la Conférence conformément à l'article 2 des Règles de procédures : Angola, Bangladesh, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Haïti, Israël, Libye, Malaisie, Philippines, République du Congo, Singapour et Thaïlande.

15. Les neuf (9) organisations suivantes ont participé aux travaux de la Conférence en tant qu'observateurs conformément à l'article 4 des Règles de procédures : Union africaine (UA), Union européenne (UE), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Union interparlementaire (UIP), Centre régional sur les armes légères et de petit calibre (RECSA), Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Bureau des affaires de désarmement des Nations unies (UNODA), Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et Arrangement de Wassenaar.

16. Les vingt-huit (28) organisations de la société civile suivantes, y compris des ONG, des coalitions internationales d'ONG, des associations représentant l'industrie et des organismes d'exécution, ont participé aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs, conformément aux articles 5.1 et 5.2 des Règles de procédures : Acronym Institute for Disarmament Diplomacy, Action Sécurité Ethique Républicaines (ASER), Aerospace and Defence Industries Association of Europe (ASD), Al-Haq, Ammunition Management Advisory Team (AMAT), Association of European Manufacturers of Sporting Ammunition (AFEMS), Associazione Nazionale Produttori Armi e Munizioni Sportive e Civili (ANPAM), Bonn International Center for Conversion (BICC), Canada's National Firearms Association (NFA), Centre for Armed Violence Reduction (CAVR), Control Arms Coalition avec des représentants des ONG suivantes : 24-0 México, Conseil africain des chefs religieux Religions pour la paix, Amnesty International France, Arms Control Association, Asociación de Políticas Públicas (APP), Association des Journalistes de Guinée (AJG), ATT Monitor/Control Arms, Forum des jeunes et étudiants camerounais pour la paix (CAMYOSFOP), Campaña Colombiana Contra Minas, Campaña Colombiana Contra Minas/SEHLAC, Caribbean Coalition for Development and the Reduction of Armed Violence (CDRAV), Center for Peace Education-Miriam College, Centro de Estudios Ecuménicos, Changemaker Norway, Change Maker : Society for Social and Economic Development, Control Arms, Control Arms Jordan, Directorate of Environment and Climate Change, Emony Yefwe International, Fellowship of Christian Councils and Churches in the Great Lakes and Horn of Africa (FECCLAHA), Femmes des médias pour la Justice (FMJC), Fondation Solidarité des Hommes, Força Moçambicana para Investigação de Crimes e Reinserção Social (FOMICRES), Fundación Arias para la Paz y el Progreso Humano, Global Network for Human Development, Indian Institute for Peace Disarmament and Environmental Protection, Kenyatta University, Kikandwa Environmental Association, Kikandwa Rural Communities Development Organization, Kingston and St Andrew Action Forum, Les Bras Unis, Liberia Action Network on Small Arms (LANSA), Mechanism for Search of Peace and Development Initiative (MI-RPD), Commission mexicaine pour la défense et la promotion des droits de l'homme, My People and Culture Association, Namibia NGO Forum Trust (NANGOF), National Coalition of Civil Society Organizations of Liberia (NACCSOL), Norwegian Peace Council, Oxfam, Pacific Small Arms Action Group, PAX, Peace and Freedom Organization, Peace Angels Project, Institut de recherche sur la paix de Francfort (PRIF), Fédération des peuples pour la paix et le développement national (PEFENAP), Mouvement permanent pour la paix (PPM), Centre PIR, Project Ploughshares, Recherches et documentation juridiques africaines (RDJA), Centre régional pour la coopération internationale au développement (RCIDC), Saferworld, Save the Children, Security Research and Information Centre, Sierra Leone Action Network on Small Arms (SLANSA), Sikyomu Development Organisation of People Living with HIV/AIDS, Southern African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (SACCORD), Sustainable Peace and Development Organization (SPADO), Société suédoise pour la paix et l'arbitrage, Syndicat chrétien des travailleurs du Congo, Transcend Pilipinas, Two Hands One Life, Uganda Muslim Youth Development Forum, Uganda Women's Network, Université de Bradford, Vancouver Association for Survivors of Torture, Vision GRAM-International, Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO), Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO, Nigeria), Women for Peace and Democracy Nepal (WPD Nepal), Women's International League for Peace and Freedom (WILPF DRC) et Young Prodigy Humanitarian Organization. D'autres participants ont également été invités : Expertise France, Greenpeace, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), Individuell Människohjälp (IM), Réseau d'action international sur les armes légères (RAIAL), Institut de recherche de

l'université Meiji pour l'histoire du transfert mondial des armes, National Rifle Association of America-Institute for Legislative Action (NRA-ILA), Nonviolence International Asie du Sud-Est, Small Arms Survey, Sporting Arms and Ammunition Manufacturers' Institute (SAAMI), Stimson Center, Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), Stop Fuelling War, Terra Renaissance Japan, Transparency International, Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF) et le World Forum on Shooting Activities (WFSA).

17. Le 19 août 2020, le Secrétariat du TCA a diffusé à tous les États Parties un projet de liste de participants, figurant dans le document ATT/CSP6/2020/SEC/634/Conf.PartList, les informant de toutes les délégations qui se sont inscrites en tant que participants à la Conférence conformément aux règles 1 et 2, ainsi que de celles qui se sont inscrites en tant qu'observateurs conformément aux règles 3, 4 et 5.

III. DOCUMENTATION SOUMISE A LA CONFERENCE

18. Le Secrétariat du TCA a présenté le budget du TCA pour 2021 qui figure dans le document ATT/CSP6/2020/SEC.FIN/598/Conf.2021Bud.

19. Le Secrétariat du TCA a transmis son rapport à la Conférence sur ses activités pour la période 2019/2020, qui figure dans le document ATT/CSP6/2020/SEC/612/Conf.SecRep.

20. Le Secrétariat du TCA a transmis son rapport à la Conférence des États Parties sur l'état d'avancement du Programme de parrainage du TCA, qui figure dans le document ATT/CSP6/2019/SEC/613/SponProgRep.

21. Le Comité de gestion du TCA a transmis son rapport à la Conférence sur ses activités pendant la période 2019/2020, qui figure dans le document ATT/CSP6.MC/2020/MC/615/Conf.Rep.

22. Le Comité de gestion a soumis une proposition sur le processus de prise de dispositions financières envisagé à la règle 8 (1) d intitulée Éléments préliminaires pour la procédure du Secrétariat concernant la règle 8 (1) d (figurant dans le document ATT/CSP6.MC/2020/MC/609/Conf.PropFinArr8(1)d).

23. Le Comité de gestion a soumis un rapport à la Conférence sur les performances du Secrétariat du TCA en ce qui concerne l'administration du Programme de parrainage du TCA (figurant dans le document ATT/CSP6.MC/2020/MC/610/Conf.RepSponsProgr), conformément au mandat qui lui a été confié par la Quatrième Conférence des États Parties.

24. Le Groupe de travail sur l'application efficace du Traité a transmis son rapport à la Conférence sur les travaux qu'il a entrepris pendant la période 2019-2020 dans le rapport intitulé : « Projet de rapport du Président du Groupe de travail sur l'application efficace du Traité à la CEP6 » (figurant dans le document ATT/CSP6.WGETI/2020/CHAIR/606/Conf.Rep).

25. Le Groupe de travail sur l'universalisation du Traité a transmis son rapport à la Conférence sur ses activités de sensibilisation à l'universalisation pendant la période 2019-2020 dans le rapport intitulé « Projet de rapport à la CEP6 des Coprésidents du Groupe de travail sur l'universalisation du Traité » (figurant dans le document ATT/CSP6.WGTU/2020/CHAIR/608/Conf.Rep). Le Secrétariat du TCA a transmis son rapport à la Conférence sur l'état actuel de la participation au Traité (contenu dans l'Annexe A du projet de rapport des Coprésidents du WGTU à la CEP6).

26. Les Coprésidents du Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports ont transmis leur rapport à la Conférence dans le document intitulé : « Projet de rapport à la CEP6 des Coprésidents du Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports » (contenu dans le document ATT/CSP6.WGTR/2020/CHAIR/607/Conf.Rep). Le Secrétariat du TCA a transmis son rapport à la Conférence sur la situation actuelle des rapports à présenter en vertu du Traité (figurant à l'Annexe D du Projet de rapport des Coprésidents du WGTR à la CEP6).

27. Les Coprésidents du Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports ont également fait rapport aux États Parties et aux États Signataires sur les progrès accomplis par la réunion informelle sur l'échange d'informations sur le détournement au cours du cycle de la CEP6.

28. Le Secrétariat du TCA, en tant qu'administrateur du VTF, a fait rapport à la Conférence sur les travaux du Fonds d'affectation volontaire du TCA entrepris au cours de la période 2019-2020. Le rapport (contenu dans le document ATT/VTF/2020/CHAIR/614/Conf.Rep) comprenait des mises à jour concernant les contributions financières reçues au VTF, la situation des projets financés par le VTF, et les efforts déployés pour fournir des conseils aux États afin qu'ils soumettent des propositions de projets VTF solides.

29. Le Président de la CEP6 a présenté à la Conférence le document de travail intitulé : « Transparence et échange d'informations : leur rôle dans la prévention du détournement » à la Conférence (inclus dans le document ATT/CSP6/2020/PRES/611/Conf.TranspInfExch.Rev1).

30. Le 18 août 2020, le Président de la CEP6 a informé les États Parties de la note reçue de l'Allemagne indiquant qu'elle avait reçu l'aval de son groupe régional pour assumer la présidence de la Huitième Conférence des États parties (CEP8).

31. Le 19 août 2020, le Président de la CEP6 a informé les États Parties de la note reçue de la Suisse indiquant qu'elle prolongerait le soutien en nature qu'elle fournit au Secrétariat du TCA au-delà de la CEP7 et, à ce stade, jusqu'à la fin du cycle de la CEP9.

IV. DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

32. **(Décision 1)** La Conférence a élu le Représentant permanent de la République argentine auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, M. l'Ambassadeur Federico VILLEGAS, comme Président de la Sixième Conférence des États Parties. L'Ambassadeur VILLEGAS a succédé à l'Ambassadeur FORADORI au poste de Représentant permanent de la République argentine auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, suite au départ de l'Ambassadeur FORADORI de Genève.

33. **(Décision 2)** La Conférence a adopté le budget du TCA pour 2021 qui figure dans le document ATT/CSP6/2020/SEC.FIN/598/Conf.2021Bud.

34. **(Décision 3)** Conformément à l'article 9.1 des Règles de procédures, la Conférence a élu M. Lansana Gberie, Représentant permanent de la Sierra Leone auprès du Bureau des Nations Unies et Ambassadeur de Sierra Leone en Suisse, comme Président de la Septième Conférence des États Parties.

35. **(Décision 4)** Conformément au même article, la Conférence a élu les représentants de Chypre, de l'Allemagne, de la Lettonie et du Pérou pour occuper les quatre postes de Vice-présidents pour la Septième Conférence des États Parties.

36. **(Décision 5)** Conformément à l'article 6 des Termes de référence du VTF, la Conférence a nommé l'Afrique du Sud, l'Albanie, l'Allemagne, l'Australie, le Canada, la Finlande, le Japon, Madagascar, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni en tant que membres du Comité de sélection du VTF pour une période de deux ans s'étendant de la Sixième Conférence des États Parties à la Huitième Conférence des États Parties.

37. **(Décisions 6 & 7)** La Conférence a décidé de tenir sa prochaine session annuelle officielle, la Septième Conférence des États Parties, à Genève, Suisse, du 30 août au 3 septembre 2021, au Centre international de conférences de Genève (CICG), un lieu généreusement mis à disposition par le gouvernement suisse. En outre, la Conférence a décidé que les réunions préparatoires informelles et les réunions des groupes de travail se tiendront également à Genève, en Suisse, les dates devant encore être confirmées par le Président de la Septième Conférence des États Parties.

38. **(Décision 8)** La Conférence a approuvé la décision du Comité de gestion, telle qu'elle figure dans le document ATT/CSP6.MC/2020/MC/616/Conf.HoSContr (limité aux États Parties uniquement), de soutenir le renouvellement du contrat de l'actuel Chef du Secrétariat du TCA (M. Dumisani DLADLA) pour un deuxième mandat à compter du 1er décembre 2020.

39. **(Décision 12)** La Conférence a approuvé les points permanents à l'ordre du jour et les tâches récurrentes et spécifiques du WGTR dans la période située entre la CEP6 et la CEP7, tels qu'ils figurent à l'Annexe A du projet de rapport des Coprésidents du Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports (figurant dans le document ATT/CSP6.WGTR/2020/CHAIR/607/Conf.Rep).

40. **(Décision 13)** La Conférence a examiné les recommandations contenues dans le rapport des Coprésidents du Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports aux États Parties et aux États Signataires sur la réunion informelle sur l'échange d'informations sur le détournement, et elle a :

- a. Créé le Forum d'échange d'informations sur le détournement qui fonctionnera conformément aux Termes de référence inclus dans l'annexe A du rapport des Coprésidents du Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports aux États Parties et aux États Signataires sur la réunion informelle sur l'échange d'informations sur le détournement (figurant dans le document ATT/CSP6.DIEF/2020/CHAIR/632/Conf.DIEFToRs).
- b. Donné mandat au Président de la CEP7 d'organiser la première réunion officielle du Forum d'échange d'informations sur le détournement dans les délais et le budget alloués pour les réunions du TCA en 2021, et conformément à ses Termes de référence.
- c. Décidé de faire le bilan de l'utilité du Forum d'échange d'informations sur le détournement lors de la CEP8.

41. **(Décision 14)** La Conférence a approuvé les conclusions du Projet de rapport du Comité de gestion sur les performances du Secrétariat du TCA en ce qui concerne l'administration du programme de parrainage figurant dans le document ATT/CSP6.MC/2020/MC/610/Conf.RepSponsProgr).

42. Les projets de décision suivants, distribués aux États Parties, tels que décrits au paragraphe 5 du présent rapport, n'ont pas été adoptés selon une procédure d'approbation tacite et les travaux associés seront poursuivis au cours du prochain cycle du TCA :

- a. Projet de décision 9 de la CEP6 du TCA - Plan de travail pluriannuel du WGETI sur les articles 6&7,
- b. Projet de décision 10 de la CEP6 du TCA - Plan de travail pluriannuel du WGETI sur l'article 9,
- c. Projet de décision 11 de la CEP6 du TCA - Plan de travail pluriannuel du WGETI sur l'article 11,
- d. Projet de décision 15 de la CEP6 du TCA - Proposition du Comité de gestion sur la règle 8.1.d,
- e. Projet de décision 16 de la CEP6 du TCA - Application de la règle 8 (1) d sur le Programme de parrainage du TCA et le VTF,
- f. Projet de décision 17 de la CEP6 du TCA - Document de travail du Président de la CEP6.

43. Le vendredi 21 août 2020, le Secrétariat du TCA a diffusé le rapport final de la Conférence contenu dans le document ATT/CSP6/2020/SEC/635/Conf.FinRep.Rev1, qui comporte un compte rendu des États et autres parties prenantes qui ont participé à la Conférence, les documents soumis à la Conférence, et les décisions prises par la Conférence.

//

ANNEXE

LISTE DES DOCUMENTS

ATT/CSP6/2020/SEC.FIN/598/Conf.2021Bud	Projet de budget prévisionnel du TCA pour l'exercice 2021, soumis par le Secrétariat du TCA
ATT/CSP6/2020/SEC/612/Conf.SecRep	Rapport sur les travaux du Secrétariat du TCA pour la période 2019/2020, soumis par le Secrétariat du TCA
ATT/CSP6/2019/SEC/613/Conf.SponProgRep	Rapport sur le Programme de parrainage du TCA pour la période 2019/2020, soumis par le Secrétariat du TCA
ATT/CSP6.MC/2020/MC/615/Conf.Rep	Rapport d'activité du Comité de gestion pour la période 2019/2020, soumis par le Comité de gestion
ATT/CSP6.MC/2020/MC/609/Conf.PropFinArr8(1)d	Éléments préliminaires pour une procédure du Secrétariat concernant la règle 8 (1) d, soumis par le Comité de gestion
ATT/CSP6.MC/2020/MC/610/Conf.RepSponsProgr	Rapport du Comité de gestion sur les performances du Secrétariat du TCA en ce qui concerne l'administration du programme de parrainage, soumis par le Comité de gestion
ATT/CSP6.MC/2020/MC/616/Conf.HoSContr	Rapport du Comité de gestion sur le contrat du Chef du Secrétariat pour le Traité sur le commerce des armes (diffusion limitée exclusivement aux États Parties)
ATT/CSP6.WGETI/2020/CHAIR/606/Conf.Rep	Projet de rapport du Président du Groupe de travail sur l'application efficace du Traité à la CEP6
ATT/CSP6.WGTU/2020/CHAIR/608/Conf.Rep	Projet de rapport à la CEP6 des Coprésidents du Groupe de travail du TCA sur l'universalisation du Traité
ATT/CSP6.WGTR/2020/CHAIR/607/Conf.Rep	Projet de rapport à la CEP6 des Coprésidents du Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports
ATT/CSP6.DIEF/2020/CHAIR/632/Conf.DIEFToRS	Projet de Termes de référence (TdR) concernant le Forum d'échange d'informations sur le détournement, contenu à l'Annexe A du rapport des Coprésidents du Groupe de travail sur la

	transparence et l'établissement de rapports aux États Parties et aux États Signataires sur les progrès accomplis par la réunion informelle sur l'échange d'informations sur le détournement pendant le cycle de la CEP6 (diffusion limitée exclusivement aux États Parties et aux États Signataires)
ATT/VTF/2020/CHAIR/614/Conf.Rep	Rapport sur les travaux du Fonds d'affectation volontaire du TCA (VTF) pour la période s'étendant d'août 2019 à août 2020, soumis par le Secrétariat du TCA
ATT/CSP6/2020/PRES/611/Conf.TranspInfExch	Document de travail présenté par le Président de la Sixième Conférence des États Parties - <i>Transparence et échange d'informations : leur rôle dans la prévention du détournement</i> , soumis par le Président de la Sixième Conférence des États Parties
ATT/CSP6/2020/PRES/611/Conf.TranspInfExch.Rev1	Version révisée du document de travail présenté par le Président de la Sixième Conférence des États Parties - <i>Transparence et échange d'informations : leur rôle dans la prévention du détournement</i> , soumis par le Président de la Sixième Conférence des États Parties
ATT/CSP6/2020/SEC/634/Conf.PartList	Liste provisoire des participants, présentée par le Secrétariat du Traité
ATT/CSP6/2020/SEC/634/Conf.PartList.Rev1	Liste des participants (à venir), présentée par le Secrétariat du Traité
ATT/CSP6/2020/SEC/635/Conf.FinRep	Projet de rapport final, soumis par le Secrétariat du TCA
ATT/CSP6/2020/SEC/635/Conf.FinRep.Rev1	Rapport final, soumis par le Secrétariat du TCA
Projets de décision	
ATT/CSP6/2020/SEC/617/Decision.ElecCSP6Pres	Annonce - Projet de décision 1 de la CEP6 du TCA - Président de la CEP6
ATT/CSP6/2020/SEC.FIN/618/Decision.2021Bud	Annonce - Projet de décision 2 de la CEP6 du TCA - Adoption du budget du TCA pour 2021

ATT/CSP6/2020/SEC/619/Decision.ElecCSP7Pres	<p>Annonce - Projet de décision 3 de la CEP6 du TCA</p> <p>-</p> <p>Président de la CEP7</p>
ATT/CSP6/2020/SEC/620/Decision.ElecCSP7Vice Pres	<p>Annonce - Projet de décision 4 de la CEP6 du TCA</p> <p>-</p> <p>Vice-présidents la CEP7</p>
ATT/CSP6/2020/VTF/621/Decision.AppointVTFSe lCom	<p>Annonce - Projet de décision 5 de la CEP6 du TCA</p> <p>- Désignation des membres du CS du VTF</p>
ATT/CSP6/2020/SEC/622/Decision.CSP7Venue	<p>Annonce - Projet de décision 6 de la CEP6 du TCA</p> <p>-</p> <p>Lieu de la CEP7</p>
ATT/CSP6/2020/SEC/623/Decision.CSP7Dates	<p>Annonce - Projet de décision 7 de la CEP6 du TCA</p> <p>-</p> <p>Dates de la CEP7</p>
ATT/CSP6.MC/2020/MC/624/Decision.HoSContract	<p>Annonce - Projet de décision 8 de la CEP6 du TCA</p> <p>- Poursuite du contrat du Chef du Secrétariat</p>
ATT/CSP6.WGETI/2020/CHAIR/625/Decision.MY PlanArt6&7	<p>Annonce - Projet de décision 9 de la CEP6 du TCA</p> <p>-</p> <p>Plan de travail pluriannuel du WGETI sur les articles 6&7,</p>
ATT/CSP6.WGETI/2020/CHAIR/626/Decision.MY PlanArt9	<p>Annonce - Projet de décision 10 de la CEP6 du TCA</p> <p>- Plan de travail pluriannuel du WGETI sur l'article 9,</p>
ATT/CSP6.WGETI/2020/CHAIR/627/Decision.MY PlanArt11	<p>Annonce - Projet de décision 11 de la CEP6 du TCA</p> <p>- Plan de travail pluriannuel du WGETI sur l'article 11,</p>
ATT/CSP6.WGTR/2020/CHAIR/628/Decision.MandatoCSP7	<p>Annonce - Projet de décision 12 de la CEP6 du TCA</p> <p>-Mandat du WGTR CEP6-CEP7</p>
ATT/CSP6.DIEF/2020/CHAIR/629/Decision.DIEFT oRs	<p>Annonce - Projet de décision 13 de la CEP6 du TCA</p> <p>- Forum d'échange d'informations sur le détournement</p>
ATT/CSP6.MC/2020/MC/630/Decision.AdminSportsProgr	<p>Annonce - Projet de décision 14 de la CEP6 du TCA</p> <p>-</p> <p>Rapport du Comité de gestion sur le programme de parrainage</p>
ATT/CSP6.MC/2020/MC/631/Decision.FinArr8(1) d	<p>Annonce - Projet de décision 15 de la CEP6 du TCA</p> <p>-</p>

Proposition du Comité de gestion sur la règle
8.1.d

ATT/CSP6.MC/2020/MC/632/Decision.ImpFR8(1)
d Annonce - Projet de décision 16 de la CEP6 du TCA
- Application de la règle 8 (1) d sur le Programme
de parrainage du TCA et le VTF

ATT/CSP6/2020/PRES/633/Decision.WPTransInfE
xch Annonce - Projet de décision 17 de la CEP6 du TCA
-
Document de travail du Président de la CEP6

*** // ***